

**Délibération n°11/2020**

**Syndicat Mixte « Lozère Numérique »**

Le 04/02/2020 à 11 h 30 s'est tenue sans condition de quorum, dans les locaux du Département de la Lozère, la réunion du Comité Syndical Lozère Numérique, régulièrement convoqué par lettre du 31/01/2020, le quorum n'ayant pu être atteint le 31/01/2020 pour le vote du compte administratif 2019 du Syndicat Mixte Lozère Numérique.

Membres en exercice : 152

Participant(e)s à la réunion : 7 soit 10 voix

Absent(e)s : 145

Pouvoirs : néant

REÇU A LA PREFECTURE  
DE LA LOZÈRE

13 FEV. 2020

Étaient présents :

1. Madame Mireille ESPINOSA représentante titulaire de la commune de Auroux;
2. Monsieur Frédéric DUVERT représentant titulaire de la commune de Lanuéjols;
3. Monsieur Michel DUPUY représentant titulaire de la commune des Salelles;
4. Monsieur Marcel MERLE représentant titulaire de la commune de Marvejols,
5. Monsieur Alain GUENOU représentant titulaire de la commune de Paulhac en Margeride;
6. Monsieur Désiré ROPPERS représentant titulaire de la commune de Saint Bauzile;
7. Monsieur Ludovic JAFFUEL représentant titulaire de la commune de Saint Léger du Malzieu;

**Objet : Approbation du Compte Administratif 2019 et du Compte de Gestion 2019 :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Comité syndical réuni sous la présidence de Monsieur Marcel MERLE, Madame Sophie PANTEL, Présidente ne prenant pas part ni au vote ni au débat,

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019,

le comité syndical approuve le compte administratif 2019, joint en annexe lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	0,00	3395,00	0,00	135 600.25	0,00	0,00
Opérations exercice	1 075 760.20	3 064 779.59	141 323.61	270 064.00	1 217 083.81	3 334 843.59
Total	1 075 760.20	3 068 174.59	141 323.61	405 664.25	1 217 083.81	3 473 838.84
Résultat de clôture		1 992 414.39		264 340.64		2 256 755.03
Restes à réaliser						
Total cumulé		1 992 414.39		264 340.64		2 256 755.03
Résultat définitif		1 992 414.39		264 340.64		2 256 755.03

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Le comité syndical déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

La Présidente du Syndicat Mixte,  
Sophie PANTEL

REÇU À LA PRÉFECTURE  
DE LA LOZÈRE

13 FEV. 2020

BUREAU DU COURRIER

